

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DCPA 16 Modalités du mécénat entre la société BUREAU ALPES CONTROLES et la VILLE DE PARIS pour la réalisation d'une prestation d'étude technique et réglementaire relative sur les maquettes du laboratoire d'écoconstruction parisien LEP et autorisation de signer ladite convention.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe du mécénat avec la société BUREAU ALPES CONTROLES pour la réalisation d'une prestation d'étude technique et réglementaire relative sur les maquettes du laboratoire d'écoconstruction parisien LEP.

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER au nom de la 5^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 : Le principe du mécénat entre la société BUREAU ALPES CONTROLES et la VILLE DE PARIS pour la réalisation d'une prestation d'étude technique et réglementaire relative sur les maquettes du laboratoire d'écoconstruction parisien LEP est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société BUREAU ALPES CONTROLES la convention de mécénat, jointe en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO